

L'an deux mil dix-sept, le 30 août, le conseil municipal de Durmignat s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHARTOIRE Guy, Maire.

Etaient présents : Mrs BELIN / BLANCHET / CHARTOIRE / LEDUC / MONTELIER / THURET / Mmes CHOMET / NIAUX

Etaient absents : Mr DURIN / HIDIEN / ROBERTET, excusés

Monsieur BLANCHET Frédéric a été élu secrétaire de séance.

**Création d'un poste permanent de gestionnaire de licence IV** n° 2017-08-3 (reçu en S.P. le 12/09/17) :

Monsieur le Maire informe que la demande de renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi pour la gestion du bar a été refusée.

Il rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste permanent de gestionnaire de licence IV pour assurer la gestion du bar et des locaux communaux. Ce poste sera doté d'un temps de travail de 25/35ème (20 heures pour la gestion du bar communal et 5 heures pour le ménage de la mairie, de la salle polyvalente et la gestion des locations de la salle polyvalente).

Il est précisé que

- le candidat devra être titulaire du permis d'exploitation de licence IV,
- il sera rémunéré sur l'échelle C 1 (indice brut 347 à 407 et indice majoré 325 à 367),
- cette personnes est recrutée sur le budget de la commune avec mise à disposition au profit du budget annexe « Bar communal de Durmignat » pour 20 heures hebdomadaires.
- afin de retracer l'ensemble des opérations financières dans le cadre du budget annexe, une régularisation de fin d'année permettra un transfert des dépenses et des recettes de personnel relatives à la gestion des activités du bar communal.

Ce poste sera pourvu en priorité par un agent titulaire. Mais il précise que le cas échéant, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, recrutement de contractuel lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création du poste de gestionnaire de licence IV, à raison de 25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et au charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au chapitre 012.
- AUTORISE le maire à mettre en œuvre la procédure de recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier,

- DECIDE d'inscrire la dépense et la recette correspondantes au budget communal en section de fonctionnement.
- AUTORISE le Maire à établir un titre de recettes à l'encontre du budget annexe afin de retracer les éléments relatifs au personnel dans ledit budget annexe.

**Désignation des délégués auprès du SIEG** n° 2017-08-4 (reçu en S.P. le 12/09/17) :

VU le Code général des collectivités territoriales,  
 VU l'arrêté du Préfet n° 17-01599 approuvant la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme,

Considérant que la commune de Durmignat est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,

Monsieur le Maire rappelle que les statuts (article 6.1.1 et 6.1.2) attribuent un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commune de Durmignat.

Il doit être procédé à l'élection des délégués.

Sont candidats :

- En qualité de titulaire : M. MONTELIER Camille,
- En qualité de suppléant : M. THURET Noël.

Les résultats du vote sont les suivants :

- M. MONTELIER Camille : 8 voix,
- M. THURET Noël : 8 voix.

La majorité absolue étant à 5 voix, sont proclamés élus M. MONTELIER Camille en qualité de délégué titulaire et M. THURET Noël en qualité de délégué suppléant.

**Fixation des tarifs de vente régie bar communal de Durmignat** n° 2017-08-5 (reçu en S.P. le 12/09/17) :

Monsieur le maire propose de réviser les tarifs de vente qui seront proposés aux consommateurs.

Il fait un état des lieux de ce qui se pratique aujourd'hui et propose les tarifs figurant en annexe.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tarif de vente détaillé en annexe à compter du 1/9/17.

**ANNEXE TARIF DES CONSOMMATIONS**

Désignation	Pris de vente
<b>VINS</b>	
Vin rouge ordinaire	0.60
Vin rosé ordinaire	0.60

Vin blanc ordinaire	0.60
Vin rouge supérieur	1.20
Vin rosé supérieur	1.20
Vin blanc supérieur	1.20
<b>APERITIFS</b>	
Salers 5 cl	2.00
Suze 5 cl	1.50
Porto 5 cl	1.50
Ricard 1.5 cl	1.30
Pastis 51 1.5 cl	1.30
Pernod 1.5 cl	1.30
Whisky 2.5 cl	2.00
Whisky 5 cl	4.00
<b>DIGESTIFS</b>	
Rhum 5 cl	2.00
Cognac 5 cl	2.00
Marc 5 cl	2.00
<b>BIERE / SODA / SIROP</b>	
Bière Bock	1.50
Bière demi	2.00
Bière bouteille	1.50
Soda	1.50
Coca cola	1.50
Perrier	1.50
Sirop grand verre	1.50
Sirop verre moyen	1.00
Sirop petit verre	0.50
<b>CAFE / THE</b>	
Café	1.00
Chocolat	1.00
Thé	1.00
Infusion	1.00

**Circuit de randonnée VTT du Pays des Combrailles : convention d'entretien des chemins** n° 2017-08-5 (reçu en S.P. le 12/09/17) :

Monsieur le maire informe de la mise en place d'un circuit de randonnée VTT du Pays des Combrailles par l'Office de Tourisme des Combrailles (OTC).

Ce circuit emprunte des chemins situés sur le territoire de la commune selon le tracé ci-joint.

En contrepartie de la promotion du circuit, de l'apport conseils et de l'accompagnement de la part de l'OTC, la commune s'engage à entretenir les chemins empruntés par le circuit.

Il est proposé une convention pour reprendre les obligations des deux parties pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le tracé ci-dessus évoqué,
- AUTORISE le Maire à signer la convention.

N°	Objet	Page
2017-08-3	Création d'un poste permanent de gestionnaire de licence Iv	037/038
2017-08-4	Désignation des délégués auprès du SIEG	038
2017-08-5	Fixation des tarifs de vente régie bar communale de Durmignat	038/039
2017-08-6	Circuit de randonnée VTT du Pays des Combrailles : convention d'entretien des chemins	039/040

### EMARGEMENTS

M. BELIN André		M. BLANCHET Frédéric	
M. CHARTOIRE Guy		Mme CHOMET Christelle	
M. DURIN Claude	ABSENT	M. HIDIEN Kévin	ABSENT
M. LEDUC Jean- Claude		M. MONTELIER Camille	
Mme NIAUX Nathalie		M. ROBERTET Alain	ABSENT
M. THURET Noël			